

nécessité de cette institution ; les sous-intendants pouvaient être chargés de suppléer aux défaillances des communes et d'obliger celles-ci de leur présenter chaque année un état de l'instruction primaire. Les membres du Jury qui semblent avoir eu une connaissance parfaite de la psychologie du campagnard luxembourgeois de l'époque se défendaient de vouloir réaliser des « romans philanthropiques », basés sur un prétendu besoin naturel de l'homme de s'instruire. Ils constataient avec amertume que justement l'homme le plus ignorant n'éprouve aucun besoin d'acquérir de l'instruction, ni de voir ses enfants moins ignorants que lui-même, et que les « Philippiques éloqu岸tes » de certains hommes contre l'instruction populaire découlaient moins de la méfiance des classes dirigeantes à l'égard du peuple que de la constatation exacte que des pères grossiers étaient jaloux d'avoir des fils semblables.

Le Jury proposa d'intéresser les parents indigents à l'instruction de leurs enfants par des bénéfices quelconques. Dans les communes qui distribuaient des secours, les administrations pouvaient donner la préférence aux parents pauvres qui envoyaient leurs enfants à l'école, alors que dans les autres, on pouvait intéresser l'instituteur à la fréquentation de son école par les enfants des pauvres. Plusieurs instituteurs ne tenaient pas les engagements contractés à l'égard des communes ; contents des subsides annuels versés pour les enfants indigents, ils rebutaient ceux-ci pour se faciliter leur tâche et pour complaire à des familles aisées qui n'aimaient pas voir leurs enfants assis sur les mêmes bancs de classe que ceux des indigents. Le Jury proposa aux communes de fixer cette indemnité par rapport au nombre d'enfants indigents et de la verser par tête à l'instituteur, de sorte que celui-ci serait obligé de se rendre dans les maisons pour engager les parents à envoyer leurs enfants à l'école.

On voit que le Jury d'instruction s'occupait déjà dans une certaine mesure du problème si actuel de la collaboration entre l'école et la famille. Comme il résulte aussi d'un autre de ses rapports du 1<sup>er</sup> février 1823,\*) il avait une prédilection marquée pour les enfants des classes indigentes ; Maeysz, qui vivait dans un milieu de faubouriens et se montrait fort accessible aux idées humanitaires à la mode à la fin du 18<sup>m</sup>e siècle, partageait sans doute les opinions de ses confrères du Jury. Le rapport du 2 mars 1822 me semble très intéressant pour l'histoire de notre enseignement primaire, puisqu'il montre aussi certains aspects de la question sociale à cette époque. Dans le discours prononcé à la clôture de l'année scolaire 1821, Maeysz avait dit que l'instruction est la base indispensable du bien-être du peuple et qu'elle ne doit pas être limitée aux classes aisées.

Naturellement il possédait dans sa bibliothèque un grand nombre de traités pédagogiques et de manuels scolaires. Dans son propre ma-

\*) Rapport cité dans l'étude de M. Simmer, p. 17.